COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq du mois de février à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre **le 18 février 2009,** se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de **Christian COUVERCELLE**, Maire.

Etaient présents :
Bruno DAUNOIS - Christine GERAL - Philippe GUICHARD - Philippe LERAY - James TAUGOURDEAU, Adjoints

Philippe ABELLARD - Michel BARAT - Guylaine ARNOULD-DUMA - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Stéphane SOUCHARD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés **:**
Véronique BARTELMANN - Cristian DUMA - Matthieu TURLURE

Les conseillers dont les noms suivent, ont donné à leur collègue de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Véronique BARTELMANN	**Dominique MANCEAU**
Cristian DUMA	**Guylaine ARNOULD-DUMA**

Le Conseil Municipal a désigné **Billy MOTAIS**, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 04 mars 2009.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2009 qui est approuvé à l'unanimité après deux ajouts :
1° - rectification du nom du secrétaire de la séance qui était Florian Malzis et non Billy Motais,
2° - information de la démission de Marie-Claire Rondeaux de son poste de conseillère municipale à compter du 01/01/2009.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - FINANCES

1° - OUVERTURE DE CREDITS 2009 – BUDGET COMMUNE

Lorsque le budget communal n'est pas encore voté, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'année précédente.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. Le Maire à engager des dépenses d'investissement sur le budget 2009 à hauteur de 33 400 €.

2° - SUPERETTE « LE PLESSIS PLUS » REVISION LOYER ET RECONDUCTION BAIL

Le bail commercial arrivant à échéance le 31 mars 2009, il convient de prendre une nouvelle délibération pour fixer le montant du loyer mensuel jusqu'à la signature d'un nouveau bail. Afin de soutenir ce commerce de proximité, M. Le Maire propose de continuer à faire bénéficier l'occupant d'un loyer diminué, soit 290 € HT mensuels pour la période allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité.

3° - REVISION DE L'INDEMNITE ANNUELLE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

M. Le Maire propose que le bénéficiaire, M. Maurice Guinebretière, Diacre de la Paroisse, résidant dans la commune, perçoive l'indemnité maximale **de 468.15 € au titre de l'année 2009,** contre 464.49 € attribués en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

II - PERSONNEL

1° - AUGMENTATION VOLUME HORAIRE DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Le poste d'adjoint territorial du Patrimoine pour l'animation de la bibliothèque municipale est ouvert à temps incomplet soit 28/35ème. M. Le Maire propose de le porter à 29/35ème à compter du 1er avril 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité

2° - TABLEAU DES EFFECTIFS 2009

En raison d'une anomalie dans le décompte des emplois, ce tableau n'est pas approuvé par les membres du conseil municipal. Il sera présenté lors d'une prochaine séance.

III – AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION DES PARCELLES AA 192 de 14 ca, AA 193 de 13 ca ET AA 196 de 36 ca AUX CONSORTS BARRE

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquérir trois petites parcelles appartenant aux Consorts BARRE, d'une part pour améliorer le carrefour des Deux-Croix, d'autre part pour agrandir la voie communale débouchant rue du Chêne-Vert, M. Le Maire propose de réaliser cette transaction moyennant le prix de 4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD pour réaliser cette acquisition, les frais d'acte et annexes étant à la charge de la commune, AUTORISE M. Le Maire à signer l'acte authentique qui sera établi chez Me Le Meut, Notaire à Trélazé,

IV - SPORTS – ASSOCIATIONS

EXTENSION DU MUR D'ESCALADE A LA SALLE SAINT-GILLES

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'extension du mur d'escalade, d'un montant de 11 465.60 € HT, soit 13 712.86 € TTC, de solliciter une subvention auprès de la DRJS, du Département, de la Région et, éventuellement, d'autres organismes. Ce projet ne pourra se réaliser que sous réserve d'obtention des subventions et de la participation de l'Association « VITAMINE 8b ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE par 16 OUI et UNE ABSTENTION.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 26 mars 2009 à 20 h 30.